



Conseil économique et social

Distr. limitée

10 août 2015

Français

Original : anglais/espagnol/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

El Salvador

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour El Salvador est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2016-2020, soit un montant de 4 795 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 8 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

* E/ICEF/2015/12.



Fondements du programme

1. Les enfants d'El Salvador, environ 2,2 millions au total, représentent 35 % d'une population d'environ 6,3 millions de personnes¹. Deux enfants sur dix sont âgés de moins de cinq ans tandis que quatre sur dix sont des adolescents. Environ six enfants sur dix vivent dans des zones urbaines. Les enfants représentent une grande partie des plus de 3 millions de Salvadoriens qui vivent à l'étranger en raison d'importants mouvements migratoires.

2. Les enfants salvadoriens d'aujourd'hui bénéficient de meilleures perspectives concernant leur survie, leur développement et leur protection qu'il y a vingt ans. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué de 73 %; le taux de fréquentation et d'achèvement du cycle primaire a augmenté; et la proportion de ménages pauvres a régulièrement diminué. Les enfants bénéficient d'un cadre juridique, politique et programmatique destiné à protéger leurs droits grâce à la Loi pour la protection intégrale des enfants et des adolescents (LEPINA) et à la Loi sur la jeunesse. L'année 2015 marque 20 ans de réforme du système de justice pour mineurs en El Salvador.

3. Les pressions budgétaires, la faible croissance économique, la violence, les inégalités et certaines normes sociales mettent en difficulté la pérennité des progrès obtenus pour les enfants. Le gouvernement d'El Salvador place le bien-être humain au cœur de son plan national de développement quinquennal pour la période 2014–2019 (PND)² avec trois priorités : croissance économique durable; éducation inclusive et équité sociale; et sécurité des citoyens, les enfants en étant les bénéficiaires principaux. En conséquence, les stratégies du gouvernement cherchent à améliorer les résultats et les perspectives des enfants pour l'avenir.

4. Au cours des cinq dernières années, le produit intérieur brut (PIB) du pays a progressé en moyenne de 1,8 % et une croissance de 2,2 % est attendue pour 2015, la plus faible d'Amérique centrale. On prévoit une augmentation de la dette publique, passant de 42,4 % (2008) à 62,4 % du PIB (2014)³. Néanmoins, l'investissement par habitant en faveur des enfants s'élève à 434 dollars US, un niveau supérieur à celui de plusieurs pays d'Amérique centrale. Les dépenses publiques ont augmenté, passant 12,8 % (2008) à 14,8 % (2012) du PIB, en partie du fait d'importants programmes de santé, d'éducation et de protection sociale⁴. La pauvreté monétaire touche 44 % des enfants, contre 35 % pour les adultes⁵. Environ 61 % des enfants connaissent la pauvreté multidimensionnelle (sont privés d'au moins un de leurs droits) et la majorité d'entre eux vivent dans des zones rurales (58 %)⁶. Environ 70 % des enfants pauvres vivent dans des ménages dépourvus de protection sociale⁷.

¹ Enquête sur les ménages à objectifs multiples (EMOM), 2013.

² Plan national de développement, 2014-2019 (PND).

³ Banque centrale et Ministère des finances, 2015.

⁴ El Salvador: Medición del gasto público en niñez y adolescencia, 2011. (Gouvernement d'El Salvador/UNICEF/Instituto Centroamericano de Estudios Fiscales, 2014).

⁵ EMOM, 2013.

⁶ La niñez y la adolescencia en El Salvador frente a sus garantías sociales de ciudadanía. (Gouvernement d'El Salvador/UNICEF, 2014).

⁷ Protección social de la niñez y la adolescencia en El Salvador (Gouvernement d'El Salvador/UNICEF, 2014).

5. El Salvador possède l'un des taux de mortalité de l'enfant les plus faibles d'Amérique centrale grâce à des programmes de vaccination et de contrôle des maladies infectieuses. Cependant, la mortalité néonatale représente 59 % de la totalité des décès d'enfants de moins d'un an, principalement en raison d'insuffisance pondérale à la naissance et d'anomalies congénitales⁸. On constate des disparités selon le lieu de résidence, l'endroit où se trouvent les services de santé, le revenu et le degré d'éducation des femmes : alors que le taux de mortalité de l'enfant au niveau national est de 20 décès pour 1 000 naissances vivantes, il passe à 29 décès dans le quintile le plus pauvre et à 43 décès lorsque les mères possèdent un faible niveau d'instruction⁹.

6. Le ratio de mortalité maternelle a chuté, passant de 56 (2009) à 38 décès (2013) pour 100 000 naissances vivantes, mais 41 % de ces décès sont concentrés chez les filles, les adolescentes et les jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans. Un quart des décès maternels sont des suicides, dont 75 % commis par des filles, des adolescentes et des jeunes femmes¹⁰. Ces difficultés sont liées à des comportements inadaptés en matière de santé parmi les mères adolescentes, qui représentent 23 % de l'ensemble des grossesses.

7. La malnutrition chronique est un obstacle au développement de l'enfant, cela dans un contexte d'inégalités profondes. Si 14 % des enfants de moins de cinq ans sont atteints de retard de croissance, ce chiffre passe à 24 % dans le quintile le plus pauvre et à 25 % quand la mère possède un faible niveau d'instruction¹¹.

8. 29 799 cas d'infection à VIH ont été signalés depuis 1984 dont 62 % parmi les hommes et 38 % parmi les femmes. La prévention de la transmission mère-enfant représente moins de 1 % de l'ensemble des nouveaux cas de VIH¹².

9. D'importants progrès ont été réalisés dans le système d'enseignement public. L'enseignement préscolaire a constitué une priorité des politiques publiques depuis 2009 en vue de faire face aux faibles taux de scolarisation : moins de 2 % pour les enfants âgés de 0 à 3 ans et 56 % pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Les données officielles indiquent que 57 % des enfants qui ne sont pas scolarisés dans l'enseignement préscolaire vivent dans les 120 municipalités les plus pauvres du pays (sur 262)¹³. Environ 53 % des enfants issus des zones rurales fréquentent des écoles maternelles contre 64,7 % dans les zones urbaines.

10. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé, passant de 86 % (2000) à 93 % (2013), la parité entre les sexes étant assurée. La scolarisation et le maintien des adolescents dans l'enseignement secondaire représentent d'énormes difficultés. Bien que le taux net de scolarisation dans le premier et deuxième cycle du secondaire ait progressé entre 2000 et 2013, passant respectivement de 43 % à 65 % et de 27 % à 38 %, un grand nombre d'adolescents n'ont jamais atteint ou achevé ce niveau d'étude¹⁴. Par exemple, moins d'enfants du quintile le plus pauvre (26,4 %) fréquentent l'école que ceux du quintile le plus riche (42,8 %). Les filles sont plus nombreuses à fréquenter des établissements

⁸ Ministère de la santé, 2014.

⁹ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2014.

¹⁰ Ministère de la santé, 2013, 2014.

¹¹ MICS, 2014.

¹² Ministère de la santé, 2014.

¹³ Ministère de l'éducation, données du recensement scolaire, 2000-2013.

¹⁴ Educación de El Salvador en cifras (Ministère de l'éducation, 2014; PND).

secondaires que les garçons (40,9 % et 37,2 % respectivement), ce qui rend compte d'un problème majeur lié à l'appartenance sexuelle¹⁵.

11. En 2014, 6 % de la totalité de la population d'élèves a quitté l'école et 86 % des écoles ont rapporté des abandons scolaires. La raison principale en est la violence, dont la violence sexiste, au sein et aux abords des écoles : environ 27 % des écoles ont signalé la présence active de gangs comme une des raisons pour lesquelles les élèves avaient quitté l'école; 65 % et 47 % ont indiqué respectivement que des élèves avaient changé de résidence ou étaient partis ailleurs, ces deux décisions étant indirectement liées à la violence¹⁶.

12. Les dépenses du gouvernement pour l'éducation se sont élevées en moyenne à 3,14 % du PIB depuis 1995, ce qui se situe en dessous de la moyenne régionale (5,2 %). Les dépenses portent principalement sur les coûts de fonctionnement comme les salaires, et les investissements dans l'amélioration de la qualité ou des infrastructures sont insuffisants¹⁷. La qualité de l'éducation est affectée par le niveau de formation universitaire relativement faible des enseignants, moins de 13 % d'entre eux possédant un diplôme d'études supérieures dans le domaine de l'éducation et le reste n'ayant seulement que quelques qualifications techniques¹⁸.

13. L'obstacle le plus important au bien-être des enfants est la violence dans leurs foyers, communautés et écoles. El Salvador possède le taux d'homicides d'enfants le plus élevé au monde. Entre 2005 et 2013, 6 300 homicides d'enfants ont été signalés, 89 % des victimes étant des garçons âgés de 15 à 19 ans. Plus de 60 % des décès d'enfants ont une cause intentionnelle. Quatre-vingts pour cent des homicides sont commis par des adultes. Les actes d'intimidation constituent également une autre difficulté, rapportée par 42 % des enfants de sixième année, tout comme la maltraitance et les meurtres commis sur les filles et les femmes. Près de 71 % des cas de sévices sexuels sur les femmes ont été commis contre des filles et El Salvador aurait le taux le plus élevé au monde de fémicides¹⁹.

14. La capacité limitée de résolution des affaires du système judiciaire aggrave la situation des enfants en matière de violence. Sur 121 755 crimes commis en 2013 et 2014, 89 % (107 962) ont été jugés devant les tribunaux, dont 36 592 ont été classés, 71 370 dossiers sont donc encore ouverts²⁰.

15. La désintégration des structures familiales dues aux migrations, à la pauvreté et à la violence ont un effet négatif sur le développement des enfants. Environ 37 % d'entre eux vivent sans mère, sans père, ou sans père ni mère, et 15 % vivent dans des foyers où au moins un membre de la famille a migré²¹. Les méthodes d'éveil de la petite enfance sont inadaptées et différentes selon le sexe : environ 40 % des mères jouent avec leurs enfants contre seulement 8 % des pères, et moins de 20 %

¹⁵ EMOM, 2013.

¹⁶ Ministère de l'éducation, 2014.

¹⁷ El financiamiento de la Educación en El Salvador (Ministère de l'éducation/Fundación Innovaciones Educativas Centroamericanas/UNICEF, 2013).

¹⁸ Ministère de l'éducation, 2014.

¹⁹ Atlas de la violencia en El Salvador, 2005-2014 (Fundación Dr. Guillermo Manuel Ungo, 2014); Cachée sous nos yeux (UNICEF, 2014); Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2014; Bureau du procureur général, 2013-2014.

²⁰ Bureau du procureur général.

²¹ EMOM, 2013.

des enfants vivent dans des foyers disposant de trois livres pour enfants ou plus²². Des services à la petite enfance insuffisants et des pratiques parentales inappropriées font que les enfants arrivent à l'école primaire avec de faibles capacités en lecture, écriture et calcul.

16. En 2014, près de 10 000 enfants salvadoriens migrants non accompagnés ont été détenus aux États-Unis et au Mexique et en ont été renvoyés, contre environ 6 000 l'année précédente. Les migrations étaient principalement liées à la recherche du regroupement familial, au désir d'échapper à la violence et à l'absence de perspectives en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi pour les adolescents. Les accidents, les agressions sexuelles (notamment sur les filles), la traite des enfants et les décès sont courants lors des déplacements dans ce contexte²³.

17. Les données de recensement indiquent que 1,6 % des enfants présentent une forme de handicap. Ce chiffre est probablement sous-estimé, cette condition étant associée à une stigmatisation et une discrimination importantes. En El Salvador, les enfants handicapés souffrent davantage de la violence, des sévices sexuels et de l'exclusion des services de santé, d'éducation et de protection que les enfants non handicapés²⁴.

18. El Salvador est hautement vulnérable aux catastrophes, notamment les tremblements de terre, les tempêtes tropicales et les éruptions volcaniques, auxquelles sont exposés 95 % de la population. À ce jour, de nombreuses familles et communautés sont toujours en train de se rétablir de deux tremblements de terre dévastateurs survenus en 2001, tandis qu'une puissante dépression tropicale a touché en 2011 l'ensemble du pays, entraînant des pertes à hauteur de 840 millions de dollars US, soit 4 % du PIB. Des progrès ont été réalisés pour donner la priorité aux enfants et à leurs familles sinistrés lors des situations d'urgence²⁵.

19. Le droit à la participation des enfants et des adolescents a été encouragé par la voie de consultations pour le programme de développement pour l'après-2015, le PND et la Politique nationale de protection intégrale des enfants et des adolescents, ainsi que par la mise en place d'un Comité consultatif pour les enfants destiné à guider les actions du Conseil national de l'enfance et de l'adolescence (CONNA). El Salvador a ratifié le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

20. Le Comité des droits de l'enfant a recommandé d'inverser la situation de haute vulnérabilité des enfants et des adolescents, liée notamment à la mortalité néonatale, à la malnutrition chronique, à la grossesse chez les adolescentes, à la violence, à l'abandon scolaire et à une faible scolarisation. Le Comité a instamment demandé à l'El Salvador de s'attaquer à des problèmes systémiques, notamment certaines normes sociales et culturelles, l'intégration de différents systèmes de protection et la priorité des enfants dans les politiques et les budgets publics. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exhorté l'État à adopter une stratégie destinée à éliminer les stéréotypes sexistes dans les écoles et à remédier à la violence contre les femmes et les filles.

²² MICS 2014.

²³ Données officielles des gouvernements d'El Salvador et des États-Unis, 2014.

²⁴ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2013.

²⁵ CEPALC, 2011.

21. L'analyse de la situation des enfants par l'UNICEF et l'examen à mi-parcours ont confirmé trois enseignements : (a) les progrès en matière de développement et de protection ne suffisent pas à fournir à tous les enfants vulnérables les services sociaux de base; (b) les premiers détenteurs d'obligations chargés de la protection des enfants — parents, communautés et personnel scolaire — sont les principaux auteurs des violences à leur encontre; et (c) un profond changement est nécessaire dans le comportement des Salvadoriens envers leurs enfants et dans la façon dont ils demandent des comptes au gouvernement sur la mise en place de programmes de développement défendant les droits de tous les enfants. Les avantages comparatifs de l'UNICEF dans le renforcement des capacités, la collecte de données, le dialogue politique, les partenariats, les activités de plaidoyer et la coopération Sud-Sud doivent être maintenus, cela en mettant l'accent sur l'amélioration de la couverture, de la qualité et de l'efficacité des services afin de réduire les inégalités qui touchent les enfants les plus défavorisés. L'UNICEF doit aussi encourager une participation citoyenne active pour placer les enfants au cœur de la politique de développement.

Priorité du programme et partenariats

22. L'objectif global du programme de pays est d'appuyer les efforts nationaux menés en vue du respect universel des droits de l'enfant. Une attention particulière sera apportée à la réduction des inégalités, notamment chez les enfants et les adolescents les plus défavorisés, et à l'élimination progressive des obstacles auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs droits. Transformer les inégalités en opportunités pour les enfants est un élément essentiel du programme, qui peut être réalisé en veillant à ce que le foyer, la communauté et l'école soient totalement engagés dans la protection et le développement des enfants. Le programme de pays appuie le PND et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et s'aligne sur le Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017. Le pays s'étant rallié à l'initiative « Unis dans l'action », le programme valorise les complémentarités avec les autres organismes des Nations Unies pour améliorer l'efficacité des interventions.

23. Le programme répondra aux menaces principales contre les droits des enfants par la voie de quatre composantes : (a) la protection des enfants contre la violence; (b) l'éducation inclusive; (c) un bon départ dans la vie; et (d) l'inclusion sociale et le suivi des droits de l'enfant. Le programme contribue à ces résultats en appuyant l'élimination des obstacles qui touchent les plus vulnérables et les plus défavorisés, tels que les enfants vivant dans la pauvreté, les zones rurales et les communautés touchées par la violence, ceux à qui la protection sociale fait défaut et ceux qui vivent dans des familles monoparentales, tout cela dans une perspective sexospécifique. Toute l'attention voulue sera apportée aux enfants migrants et autochtones ainsi qu'à ceux souffrant de handicaps par la voie de partenariats avec des organismes spécialisés. Les opérations stratégiques seront intensifiées afin de renforcer les capacités nationales permettant la concrétisation des droits de l'enfant et de modifier les normes et les comportements sociaux pour offrir aux enfants des environnements protecteurs. Les enfants et les adolescents seront épaulés afin qu'ils puissent participer à la mise au point, au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques. Le programme continuera à renforcer sa stratégie de gestion des connaissances en recueillant des données sur la situation des enfants afin de guider

les politiques, les programmes et l'élaboration des budgets. Le Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes sera axé sur la violence sexiste, la grossesse chez les adolescentes et le rôle des parents en fonction de leur appartenance sexuelle auprès de la petite enfance. La résilience face aux catastrophes naturelles est intégrée dans chaque composante. La sensibilisation du public, la mobilisation sociale et la communication pour le développement appuieront le programme.

24. Le programme s'attachera à remédier aux obstacles juridiques, à la faible coordination entre institutions, à l'insuffisance des ressources financières et à la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation. Le programme aidera les partenaires du gouvernement à venir en aide aux enfants les plus exclus, à renforcer le savoir-faire des prestataires de services locaux et à améliorer le système de protection intégrale. Parmi les obstacles à la demande figurent le faible niveau d'instruction des responsables des enfants, les normes sociales qui nuisent aux pratiques de soins aux enfants et l'insuffisance de la participation des enfants dans les processus d'élaboration des politiques.

Protection des enfants contre la violence

25. Cette composante améliorera l'accès aux systèmes de protection de l'enfance au niveau national et infranational et donnera aux partenaires les capacités pour protéger les enfants et les adolescents contre la violence et assurer la restitution de leurs droits ainsi que la réinsertion des adolescents en conflit avec la loi. L'objectif d'ensemble est d'assurer une vie exempte de violence, de maltraitance, d'exploitation et de négligence, en s'axant notamment sur la violence sexiste. Une attention particulière sera portée aux filles exposées aux sévices sexuels et aux garçons susceptibles de rejoindre des gangs, dans les communautés les plus violentes.

26. Un obstacle important à un meilleur système de protection de l'enfance est le manque de coordination entre les institutions. L'UNICEF continuera d'appuyer la consolidation et l'amélioration des mécanismes de coordination à différents niveaux (géographiques et interinstitutionnels) et aidera également le CONNA à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes destinés à faciliter la coordination et l'évaluation des activités entre les différentes institutions et entre les niveaux national et communautaire, afin d'accroître l'accès des enfants aux services de prévention et d'intervention. Le CONNA, les ministères de tutelle, les institutions, les autorités territoriales et les organisations de la société civile (OSC) liés à la protection intégrale des enfants et des adolescents sont des partenaires essentiels.

27. La mise en œuvre du système de protection de l'enfance au niveau local est limitée en raison du manque de ressources, ce qui entrave grandement le renforcement de la protection des enfants assurée par la famille et la communauté. L'UNICEF aidera certaines municipalités à concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes intersectoriels de prévention de la violence envers les enfants et les adolescents, dont la violence sexiste, et de prestation de services prenant en compte les disparités entre les sexes. L'objectif est de réunir des modèles apportant des résultats positifs pour les enfants et pouvant être reproduits et potentiellement appliqués au niveau national.

28. Un autre obstacle est le manque de programmes spécialisés consacrés aux enfants et aux adolescents particulièrement vulnérables, comme ceux en contact ou en conflit avec la loi, ceux qui sont victimes de la violence, les enfants migrants non accompagnés, les adolescentes enceintes et les enfants et les adolescents risquant d'être recrutés par les gangs. L'UNICEF aidera les autorités nationales à renforcer de tels programmes spécialisés en coordination avec le CONNA, l'Institut salvadorien de protection de l'enfance et de l'adolescence (ISNA), les Ministères de la justice et de la sécurité publique, de la santé et de l'éducation, le Vice-Ministère des Salvadoriens de l'étranger et les OSC.

29. La violence et la peur sont une réalité quotidienne pour la plupart des enfants salvadoriens, ce qui limite l'exercice de leurs droits et la réalisation de leur plein potentiel. Cette composante prévoit des interventions associées au changement de comportement et à la mobilisation sociale notamment en procurant aux enfants, aux adolescents, à leurs familles et aux responsables communautaires des mécanismes leur permettant de participer activement à la création d'environnements sûrs par l'intermédiaire d'un modèle sexospécifique pouvant être reproduit au niveau national. Elle contribuera également à l'intensification de la campagne *¿No te Indigna?* (Cela ne vous choque-t-il pas ?) qui s'appuie sur la campagne #ENDviolence against Children (Mettre fin à la violence envers les enfants) afin de mettre en évidence, en s'axant sur l'égalité des sexes, la violence exercée envers les enfants au sein de la famille, de l'école et de la communauté.

Éducation inclusive

30. Cette composante améliorera l'accès à une éducation de qualité, notamment aux niveaux de l'éducation préscolaire et secondaire, en vue d'augmenter les taux d'achèvement, en prenant en compte les disparités entre les sexes et en assurant la véritable participation des hommes s'occupant d'enfants et des pères de famille dans les tâches parentales. L'objectif est de contribuer à la diminution du nombre d'élèves trop âgés et d'accroître le taux net de scolarisation dans l'éducation préscolaire (enfants de 0 à 6 ans) et dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les groupes visés en particulier par cet objectif sont les enfants non scolarisés de moins de six ans et les adolescents vivant dans la pauvreté et les communautés violentes.

31. L'analyse de la situation des enfants confirme la disponibilité limitée de programmes de qualité pour l'éducation préscolaire au niveau infranational. L'UNICEF appuiera les institutions gouvernementales et les OSC pour élaborer et mettre en œuvre des protocoles et des mécanismes de coordination interinstitutionnels afin d'étendre les modèles d'éducation préscolaire sexospécifiques, en impliquant les structures familiales et communautaires (enfants âgés de 0 à 3 ans) et le système officiel (enfants âgés de 4 à 6 ans) pour assurer une meilleure préparation à l'école primaire et à la transition vers celle-ci. Les principaux partenaires sont les institutions gouvernementales nationales du domaine de l'éducation préscolaire, les administrations locales et les OSC qui offrent des services au niveau local, ainsi que les organisations familiales et communautaires.

32. Les politiques actuelles d'éducation et le cadre normatif possèdent des outils opérationnels limités en faveur d'une inclusion efficace des enfants et des adolescents non scolarisés dans le système, notamment dans des contextes de violence. Cette composante épaulera le Ministère de l'éducation dans l'élaboration

et la mise en œuvre de directives et de modèles inclusifs axés sur les disparités entre les sexes, afin d'améliorer le maintien des élèves risquant d'abandonner leurs études et d'intégrer les enfants et les adolescents qui ne sont pas scolarisés pour des causes liées à la grossesse, au handicap, à la pauvreté et à la violence, notamment la violence sexiste. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de modèles locaux expérimentaux destinés au maintien des adolescents dans l'enseignement secondaire avec une stratégie de recensement des résultats, des enseignements tirés et des possibilités d'application à plus grande échelle.

33. Le suivi de l'application de normes d'éducation de qualité dans les écoles et de l'efficacité et du bien-fondé des politiques d'éducation reste une difficulté. L'UNICEF épaulera le Ministère de l'éducation dans l'amélioration et la mise en œuvre du système de suivi des écoles publiques appuyé par un mécanisme d'évaluation des politiques et des programmes sexospécifique, en vue de garantir la qualité de l'éducation et de renforcer les stratégies relatives à l'école. La participation active des administrateurs des écoles, des enseignants, des élèves et des parents est essentielle pour faciliter un retour d'informations permanent et interactif entre les acteurs au niveau national et infranational, communautés locales et Comités de gestion des écoles inclus.

34. Deux autres obstacles à la garantie du droit à l'éducation pour tous les enfants sont la faible valeur attribuée par la société à l'éducation préscolaire et secondaire ainsi que le faible niveau de connaissances sur les droits à l'éducation, qui sont chacun reflétés par les niveaux de fréquentation scolaire et d'investissements publics. L'UNICEF continuera de promouvoir l'éducation en tant que droit à travers des stratégies de changement de comportement et des campagnes de sensibilisation, mais aussi en tant que moyen d'améliorer la vie individuelle, familiale et sociale et de renforcer la cohésion sociale. Cet objectif inclut la création de partenariats avec le milieu universitaire, les centres de recherche, les réseaux d'enseignement, le secteur privé et les médias afin de réaliser des analyses de l'investissement public.

Un bon départ dans la vie

35. Cette composante contribue au déploiement de l'initiative « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée » et d'autres engagements régionaux et internationaux, en vue de mettre fin à la mortalité maternelle et de l'enfant, réduire la malnutrition chronique et aider les familles et les responsables d'enfants à adopter des pratiques d'éducation saines, favorables à l'épanouissement, sexospécifiques et non violentes qui permettent aux jeunes enfants de se développer et de réaliser leur plein potentiel. Toute l'attention nécessaire est apportée à l'élimination de la transmission verticale du VIH. La composante donne la priorité aux enfants vivant dans les foyers pauvres dirigés par des femmes dans les zones rurales, qui présentent les taux de mortalité de l'enfant et de grossesses chez les adolescentes les plus élevés.

36. Malgré de récents progrès dans le secteur de la santé, le cadre normatif et politique ne suffit pas à assurer un impact plus important sur la santé et la nutrition des enfants. L'UNICEF appuiera le Ministère de la santé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie destinée à améliorer et déployer à grande échelle des modèles rentables de soins prénatals, obstétricaux et périnatals, développant ainsi l'accès à des services de santé de qualité pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. L'UNICEF jouera un rôle fédérateur, en coordination étroite avec l'Organisation

panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et des partenaires choisis de la société civile au niveau national et local. Les obstacles identifiés dans le Cadre d'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5 ont été pris en compte.

37. Des difficultés subsistent dans la prestation des services de santé dans les zones rurales isolées. L'UNICEF épaulera les autorités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes destinés à faciliter des interventions coordonnées pour garantir l'accès des enfants, des femmes et des familles à des services de santé et de nutrition complets et de qualité. Les municipalités prioritaires seront choisies parmi celles ayant les taux les plus élevés de mortalité néonatale, de malnutrition chronique et de grossesse chez les adolescentes.

38. La composante permettra d'améliorer l'utilisation et l'efficacité des mécanismes visant à renforcer la responsabilisation et de la demande en services de santé de la part des détenteurs de droits. Elle comprendra la mise au point d'outils qui permettront aux autorités et à la société d'assurer le suivi et la mobilisation quant à la demande, l'accessibilité financière et la pertinence des services de santé et de nutrition pour les enfants. Des stratégies de changement de comportement seront intégrées dans ce processus afin de favoriser des pratiques parentales saines et une demande active de services. Les partenaires principaux sont les Ministères de la santé et de l'éducation, l'Alliance nationale pour les nouveau-nés et les participants au mouvement « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée ». L'UNICEF participe également aux initiatives « Renforcement de la nutrition » (SUN) et « La Mésio-Amérique libérée de la faim ».

Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant

39. Cette composante permet aux enfants et aux adolescents, notamment les plus exclus et les plus défavorisés, de bénéficier de systèmes de protection sociale intégrés qui garantissent leur inclusion et une plus grande équité. La composante veillera à que les interventions institutionnelles en faveur de la protection, du développement et de la prise en charge des enfants soient efficaces, intégrées, correctement financées et axées sur des transformations permettant aux enfants de jouir pleinement de leurs droits.

40. Le système de protection sociale universelle d'El Salvador possède plusieurs programmes pour les enfants qui pourraient permettre d'obtenir des résultats plus efficaces et efficients s'ils étaient appliqués d'une façon plus complète et mieux coordonnée. L'UNICEF épaulera le gouvernement dans la gestion intersectorielle comme pour le cas de l'enregistrement des enfants à l'état civil et les mécanismes de suivi, afin d'améliorer l'efficacité de la politique sociale et d'intégrer les enfants dans des systèmes inclusifs qui les protègent de la pauvreté. Des activités compléteront les trois autres composantes pour assurer la convergence et le recensement des résultats au niveau sectoriel.

41. Dans un contexte de ressources limitées et de demande importante pour la réalisation des droits des enfants et des adolescents, les politiques publiques et les interventions doivent être pertinentes, efficaces et basées sur des données factuelles. Cette composante renforce les capacités nationales de suivi et d'analyse de la situation des enfants en mettant à disposition des statistiques ventilées et comparables sur les enfants, et en évaluant les politiques et programmes nationaux axés sur leur bien-être avec des initiatives nationales infranationales visant les plus

vulnérables. Des partenariats et des alliances seront mis en place avec le milieu universitaire, les centres de recherche et la société civile. Les autorités nationales et la société civile seront épaulées pour pouvoir effectuer un suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Comité des droits des personnes handicapées.

42. Les ressources affectées au système de protection sociale, aux politiques sectorielles et aux interventions axées sur les enfants ont récemment augmenté, mais la couverture est insuffisante pour entraîner des changements substantiels dans la vie des enfants les plus défavorisés et n'est pas suffisamment efficace. L'UNICEF épaulera le gouvernement et la société civile dans la mise au point et l'utilisation de mécanismes de suivi et d'analyse des investissements publics en faveur des enfants au niveau national et infranational, ce qui conduira à la création de budgets institutionnalisés adaptés aux enfants et à une participation, une demande et une responsabilisation accrues pour les enfants et les différentes parties prenantes.

Composante intersectorielle

43. Cette composante appuie la gestion des programmes, dont l'assistance technique et les activités des quatre composantes liées à la communication pour le développement, au suivi et à l'évaluation des performances du programme et à la réduction des risques de catastrophe.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Protection des enfants contre la violence	900	2 500	3 400
Éducation inclusive	900	2 500	3 400
Bon départ dans la vie	900	1 000	1 900
Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant	1 000	1 000	2 000
Composante intersectorielle	1 095	1 000	2 095
Total	4 795	8 000	12 795

Coordination du programme et gestion des risques

44. L'UNICEF assurera la qualité, l'efficacité et l'efficience du programme par l'intermédiaire d'une mise à jour régulière de son profil de risque en mettant notamment l'accent sur les relations avec les partenaires; la gestion du changement; la prévisibilité des financements; les catastrophes naturelles; les processus, les procédures et les contrôles : la gestion des connaissances; et la gestion des compétences.

45. La stratégie de l'UNICEF en matière de mobilisation et d'optimisation des ressources répond à l'évolution des tendances chez les donateurs dans le pays et dans la région. Les ressources ordinaires permettront de mobiliser les compétences techniques pour aider les partenaires à mettre au point des modèles et des initiatives innovants, à procéder à des évaluations et à rendre compte des bonnes pratiques, tandis que les autres ressources porteront sur l'application des modèles à grande échelle.

46. L'UNICEF met régulièrement à jour son système d'alerte et d'action rapides et les ressources financières permettront d'améliorer le stockage et la préparation. La préparation aux situations d'urgence et la résilience recevront la priorité et un renforcement des capacités sera engagé pour les partenaires du programme et le personnel de l'UNICEF. L'UNICEF dirigera les groupes sectoriels de l'éducation et de la nutrition, et participera à la direction des groupes sectoriels de la protection, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et de l'hébergement.

47. L'UNICEF contribue à la réalisation de quatre des cinq résultats du PNUAD et présidera les groupes de travail thématiques correspondants basés sur l'expertise. Les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » seront gérées par l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNICEF veillera au respect total du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces. Des examens annuels, coordonnés par le Vice-Ministère pour la coopération au développement et le Secrétariat technique et de planification de la présidence, aideront les partenaires à identifier les mesures correctives afin d'assurer une utilisation transparente des ressources et l'obtention des résultats attendus.

48. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

49. L'UNICEF renforcera les capacités de suivi et d'évaluation des autorités nationales et territoriales et des partenaires de la société civile pour effectuer un suivi de la situation des enfants, de l'impact des politiques et des programmes nationaux sur leur bien-être et du respect par le gouvernement des recommandations relatives aux principales conventions et traités relatifs aux droits de l'enfant. Un renforcement ciblé des capacités de partenaires sélectionnés ainsi que la mise à jour et la publication annuelles d'un ensemble de données portant sur les indicateurs relatifs aux enfants mis au point par l'Institut national de statistique seront mis en œuvre avec l'appui de l'UNICEF.

50. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF, diverses enquêtes et les données issues des administrations seront utilisées pour établir des références destinées au suivi des principaux résultats attendus du programme. Dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action », une approche interorganisations coordonnée de renforcement des capacités institutionnelles sera mise en œuvre. L'UNICEF et le Programme de développement des Nations Unies

appuieront la mise au point d'un système national de suivi de la pauvreté multidimensionnelle et de la protection sociale.

51. Le Groupe de travail du contrôle et de l'évaluation des Nations Unies, qui comprend l'UNICEF, effectuera un suivi régulier de l'évolution des indicateurs associés aux résultats du PNUAD. L'UNICEF entreprendra deux évaluations en amont, l'une portant sur la politique nationale relative au développement de la petite enfance et à la prévention de la violence, et l'autre sur la stratégie menée en faveur des enfants non scolarisés.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement d'El Salvador et l'UNICEF, 2016-202

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 1 à 7, 9, 10 à 19, 22 à 32, 34, 36 à 40

Priorités nationales : 1. Objectifs du plan quinquennal de développement 2014-2019; 2. Potentiel en matière de développement humain; 3. Sécurité des citoyens; 4. Accès universel à des services de santé de qualité; 5 : Transition vers une société juste et équitable.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : 1. Accès à des biens et des services de base de qualité; 3. Établissement d'un consensus; 4. Résilience aux catastrophes; 5. Sécurité des citoyens et justice.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF.

Indice de pauvreté multidimensionnelle

Indice de travail décent

Indice agrégé d'efficacité des pouvoirs publics

Indice mondial de risque

Indice de violence envers les enfants

Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : santé; nutrition; éducation; protection de l'enfance; inclusion sociale

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
Protection des enfants contre la violence	Indicateur 1 : Proportion de dossiers résolus par les comités de protection DR : 20 % C : 40 %	Recensement scolaire Statistiques du Conseil national de l'enfance et de l'adolescence (CONNA)	Produit 1. Le CONNA et les institutions connexes disposent des moyens leur permettant de mettre en œuvre des dispositifs et des mécanismes efficaces pour la coordination, la rationalisation et l'évaluation du Système national de protection intégrale.	CONNA Ministère de l'éducation Vice-Ministère des Salvadoriens de l'étranger	900	2 500	3 400
D'ici 2020, les enfants et les adolescents des municipalités les plus violentes accèderont plus facilement aux systèmes de protection leur permettant de vivre à l'abri de la violence, de la	Indicateur 2 : Proportion d'enfants et d'adolescents dont les dossiers ont été résolus et qui participent à des programmes de réparation et de réintégration.	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS)	Produit 2. Des municipalités sélectionnées disposent	Ministère public Système judiciaire Municipalités sélectionnées OSC			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
maltraitance, de l'exploitation et de la négligence, avec une attention particulière pour la violence sexiste.	DR : à définir d'ici la fin 2015 C : à définir d'ici la fin 2015 Indicateur 3 : Proportion d'enfants et d'adolescents dans des écoles et des municipalités sélectionnées qui participent à des programmes locaux de prévention de la violence. DR : à définir d'ici la fin 2015 C : à définir d'ici la fin 2015 Indicateur 4 : Nombre de cas signalés d'agression sexuelle contre des enfants (âgés de 10 à 19 ans) DR : 2 050 C : 1800 Indicateur 5 : Pourcentage d'enfants de moins de 14 ans victimes de châtements corporels ou		des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie validée de prévention et de protection de la violence envers les enfants et les adolescents, dont la violence sexiste, conformément au cadre mis en place par le Système national de protection intégrale. Produit 3. Les autorités nationales disposent des capacités nécessaires à la mise en œuvre de programmes spécialisés et renforcés d'assistance et de restitution des droits pour les enfants victimes de violence et les enfants migrants non accompagnés. Produit 4. Les enfants et les adolescents d'écoles et de municipalités sélectionnées ont de meilleures connaissances sur la prévention de la				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	psychologiques dans le milieu familial. DR : 52 % C : 40 %		violence sexiste et sensibilisent leurs camarades sur le sujet, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et la prévention de la grossesse chez les adolescentes.				
Éducation inclusive D'ici 2020, les enfants et les adolescents, notamment les plus défavorisés, auront un meilleur accès à des cycles complets d'enseignement de qualité dans les établissements préscolaires et secondaires et achèveront leurs études, cela dans un système éducatif inclusif.	Indicateur 1 : Taux net de fréquentation dans les établissements d'éducation préscolaire et de la petite enfance dans les deux quintiles les plus pauvres. DR : Petite enfance (0 à 3 ans) Total : 2,0 %, Garçons : 2,0 %, Filles : 2,0 % Préscolaire (0 à 4 ans) Total : 59,9 %, Garçons : 60,2 %, Filles : 59,6 % C : 5 points de pourcentage supplémentaires Indicateur 2 : Taux net de fréquentation dans le	Enquête polyvalente auprès des ménages Recensement scolaire	Produit 1. Les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile (OSC) qui assurent un enseignement préscolaire mettent en œuvre des protocoles intersectoriels pour coordonner l'application à grande échelle de modèles efficaces d'éducation préscolaire. Produit 2. Le Ministère de l'éducation met en œuvre des mécanismes, des méthodes d'enseignement, des outils de gestion et des procédures opérationnelles validés pour faciliter le maintien à l'école des élèves et l'inclusion des	Ministères de l'éducation et de la santé CONNA Institut salvadorien de protection de l'enfance et de l'adolescence Secrétariat technique et de planification de la présidence (STPP) Registre national des personnes physiques OSC	900	2 500	3 400

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	premier et second cycle de l'enseignement secondaire pour les deux quintiles les plus pauvres. DR : Premier cycle du secondaire : Total : 62,4 %, Garçons : 61,4 %, Filles : 63,4 % Deuxième cycle du secondaire : Total : 39,0 %, Garçons : 37,2 %, Filles : 40,9 % C : 5 points de pourcentage supplémentaires Indicateur 3 : Taux de transition vers le deuxième cycle de l'enseignement secondaire DR : Total : 79,7 %, Garçons : 79,0 %, F : 80,5 % C : 3 points de pourcentage supplémentaires		adolescents non scolarisés. i Produit 3. Les autorités territoriales et les communautés/comités de gestion des écoles ont accès, au niveau des écoles, à des données permettant d'informer la communauté scolaire et d'améliorer la prestation des services d'éducation. Produit 4. Le Ministère de l'éducation, le Réseau salvadorien pour le droit à l'éducation et la société civile disposent de capacités renforcées et de davantage de données pour plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans l'enseignement public.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Indicateur 4 : Enfants non scolarisés au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire DR : 57 091 C : 50 000						
Bon départ dans la vie	Indicateur 1 : Pourcentage d'adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) enceintes ayant fait l'objet d'un contrôle médical au moins quatre fois pendant la grossesse. Données de base : 90 % C : 95 %	Statistiques du Ministère de la santé MICS	Produit 1. Le Ministère de la santé met en œuvre une stratégie validée d'amélioration et d'application à grande échelle de modèles de santé maternelle et de l'enfant rentables.	Ministère de la santé/Ministère de l'éducation Municipalités sélectionnées OSC	900	1 000	1 900
D'ici 2020, les enfants, notamment ceux âgés de 0 à 5 ans, et les femmes enceintes auront accès à des services de santé et de nutrition de qualité, à des modes de vie et des pratiques parentales saines permettant le complet développement des enfants.	Indicateur 2 : Taux de malnutrition chronique (enfants de moins de 5 ans) DR : 13,6 % C : 10 % Indicateur 3 : Pourcentage d'enfants (0-5 mois) allaités exclusivement au sein DR : 47 % C : 52 %	Rapports du Ministère de la santé	Produit 2. Les autorités de zones infranationales sélectionnées présentant des niveaux élevés de mortalité néonatale et de malnutrition chronique utilisent des outils de coordination validés pour assurer l'accès des enfants à des services de santé et de nutrition complets et de qualité. Produit 3. Le gouvernement, les OSC				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant D'ici 2020, les enfants et les adolescents qui connaissent des privations multiples auront un meilleur accès à des systèmes de protection sociale intégrés répondant à leurs besoins et performants qui feront l'objet d'un financement, d'une évaluation et d'un suivi satisfaisants. suffisamment financés	Indicateur 1 : Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire couverts par des dispositifs de protection sociale DR : 31 % C : 40 %	Enquête sur les ménages à objectifs multiples Statistiques du Système de protection sociale complète	et le secteur privé ont accès à un mécanisme d'information afin d'effectuer un suivi des goulots d'étranglement dans la santé maternelle et de l'enfant et de mobiliser la demande pour des services de santé publique et de nutrition de qualité.				
	Indicateur 2 : Incidence de pauvreté multidimensionnelle chez les enfants DR : 60 % C : 55 %	Études actualisées sur l'apport de ressources financières concernant les enfants et la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants	Produit 1. Les institutions gouvernementales liées aux systèmes de protection sociale des enfants utilisent des outils de gestion pour assurer une coordination intersectorielle satisfaisante en vue d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.	STPP Ministère de l'éducation Universités/centre de recherche CSO	1 000	1 000	2 000
	Indicateur 3 : Pourcentage du PIB associé aux dépenses publiques investi en faveur des enfants DR : 6 % C : 10 %		Produit 2. Les institutions gouvernementales mettent en œuvre des mécanismes complets et spécialisés pour effectuer un suivi de la situation des enfants et des adolescents et pour				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) (à ventiler par sexe, zone et niveau de vie)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariats	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Indicateur 4 : Pourcentage du PIB associé aux dépenses publiques investi dans la protection sociale pour les enfants Données de base : 0,9 % C : 1,5 %		évaluer l'impact des politiques publiques. Produit 3. Les institutions gouvernementales disposent de mécanismes pour contrôler et analyser le niveau et la qualité des investissements publics en faveur des enfants. Produit 4. Les OSC disposent d'outils et de mécanismes pour obtenir des données et des informations sur les programmes et les investissements pour les enfants.				
Composante intersectorielle (voir description page 11)					1 095	1 000	2 095
Total des ressources					47 95	8 000	12 795